

# 18

## RAPPORT

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Dans le cadre de sa politique de soutien du tissu associatif culturel messin, la Ville a inscrit un crédit de 1 273 500 € au Budget Primitif.

Ce budget ne comprend pas le budget prévu pour les opérations événementielles de la Ville, ni le financement communal des grands équipements culturels (Metz en Scènes, Orchestre national de Lorraine).

Les demandes présentées sont celles des structures culturelles messines qui doivent faire face à des charges d'exploitation dès le début de l'année 2011.

Aussi, il est proposé de verser des subventions de fonctionnement à ces associations pour un montant total de 240 000 € dont le détail figure à la motion jointe.

La Ville poursuit ainsi en 2011 sa politique culturelle de soutien à la création et la diffusion d'œuvres et à la sensibilisation et la formation de tous les publics, et particulièrement du jeune public.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010,

DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 240 000 € aux associations suivantes :

-Ecole de Musique Agréée	125 000 €
-EPRA Salle Braun	30 000 €
-Faux Mouvement	50 000 €
-Maison de la Culture et des Loisirs de Metz (Galerie R. Banas)	35 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants avec les organismes bénéficiaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE